

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 23/05/2019

Reçu en préfecture le 23/05/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190522-D_20190522_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

Date de convocation : 10 mai 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux mai, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, M. Aurélien GENAITAY, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, Mme Erell LISSILLOUR, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bruno LESAIGE.

Procuration : Bernard DAUGAN à Joël LORAND, Isabelle LE GOUEVEC à Sonia HUBY

Secrétaire de séance : M. Fabien ZETTEL.

2019-05-22/01 – COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT LES TESNIÈRES

Monsieur le Maire fait l'historique du lotissement, et rappelle que suite à l'enquête publique et aux avis des PPA (personnes publiques associées) lors de l'élaboration du PLU, le lotissement a vu le nombre de lots diminués en passant de 19 lots à 6. Ainsi le bassin tampon prévu lors de la création du lotissement n'a plus lieu d'être puisque les lagunes actuelles sont suffisantes pour absorber le nombre d'habitants à venir.

À ce jour, un seul lot a été vendu. L'intérêt de la commune étant de vendre les lots restants, Monsieur le Maire interroge les conseils municipaux sur les actions à mener pour atteindre cet objectif, notamment en termes de prix.

Le montant du m² est actuellement fixé à 49 €, prix qui permettait de prendre en charge le coût de réalisation du bassin tampon. Dans la mesure où ce bassin ne sera pas construit, il est envisageable de réduire le prix du m².

La superficie des 5 lots non vendus est de 2 567 m², le coût de viabilisation du lotissement est de 102 352,81 €, soit un coût au m² de 39,87 €.

Monsieur le Maire propose de commercialiser les lots restants à 39 euros le m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en particulier la proposition de diminuer le prix de vente du m², le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE le nouveau prix de vente au m² du lotissement les Tesnières, qui est fixé à 39 (trente-neuf) euros.

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 1

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

